



3^{ème} DEGRE

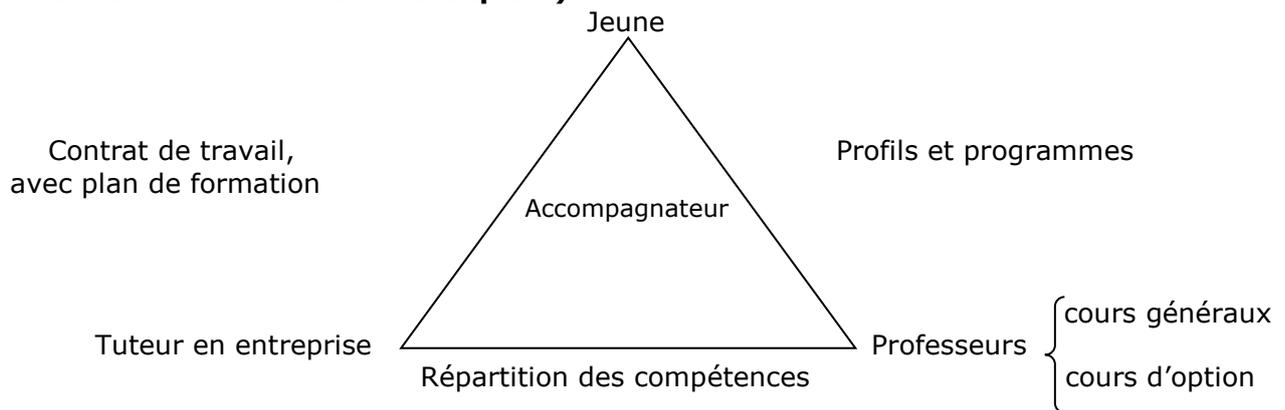
ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

5^{ème} – 6^{ème} P. Vendeur

5^{ème} – 6^{ème} P. Restaurateur

7^{ème} Gestionnaire de Très Petites Entreprises
(article 49)

Formation mixte en entreprise et en école : 3 jours en entreprise et 2 jours en école (600 P en école et 600 H en entreprise)



Une partie de la formation optionnelle est assurée en entreprise.

Contrat d'alternance, conclu entre le jeune, son représentant légal, l'entreprise et le CEFA ; le jeune reçoit une indemnité mensuelle.

L'accompagnateur négocie le contrat avec le jeune et l'entreprise, établit le plan de formation, définit les horaires, évalue le jeune en entreprise, effectue le lien entre le tuteur en entreprise et les professeurs. Le jeune choisit le secteur d'activité de son choix.

5^{ème} – 6^{ème} P. Vendeur en Alternance (article 49)



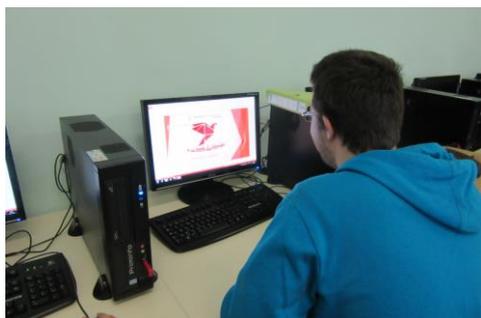
Vendeur(-euse) en alternance	
FORMATION COMMUNE	5 ^{ème} – 6 ^{ème}
Français	3
Langue moderne : anglais	2
Formation historique et géographique + Formation sociale et économique	3
Formation scientifique	2
FORMATION OPTIONNELLE	
Art de la vente	2
Gestion et informatique appliquées	2
Etalage – Promotion des marchandises	2

- Conditions d'accès identiques au plein exercice : avoir réussi une 4^{ème} secondaire.
- En fin de 6^{ème}, mêmes qualifications et mêmes certifications que le plein exercice :

Certificat d'études de 6^{ème} Professionnelle et **Certificat de Qualification**.

ET APRES ? Accès à l'emploi ou à la 7^{ème} Professionnelle Gestionnaire de très petites entreprises : CESS, certificat de connaissances de gestion et accès à une activité indépendante.

7^{ème} Gestionnaire de très petites entreprises (article 49)



7 GESTIONNAIRE DE TRES PETITES ENTREPRISES	
FORMATION COMMUNE	7^{ème}
<i>Français</i>	4
<i>Mathématique</i>	2
<i>Sciences humaines</i>	2
<i>Sciences et technologies</i>	2
FORMATION OPTIONNELLE	
<i>Gestion commerciale et législation</i>	2
<i>Comptabilité et informatique de gestion</i>	4

A la fin de la 7^{ème} GTPE, le jeune obtient le [CESS](#) et peut poursuivre des études supérieures. Grâce au [certificat de qualification](#) et au [certificat de connaissance de gestion](#), il peut envisager de devenir indépendant et de créer sa propre entreprise.